



Le Caquetoir



N°60 Juillet 2018



Rendez-vous sur www.brinon.fr
contact : lecaquetoir@gmail.com



"Retrouvons calme et sérénité !"

Chers Brinonnaises et Brinonnais, chers amis,

J'ai toujours l'impression de me répéter mais jamais d'être entendu : trop d'incivilités dans notre village génèrent des tensions et altèrent l'ambiance générale à laquelle nous aspirons tous. Nous vivons une époque où l'individualisme prime, le chacun pour soi sans se soucier du voisinage. Au quotidien, je suis confronté à des plaintes suite aux abus de quelques-uns qui dégradent, ne respectent rien, n'entretiennent pas : bruits, vitesse excessive, dégradation des chemins, du mobilier urbain, des édifices publics...

J'aspire à un village paisible, solidaire, où il fait bon vivre. L'intolérance de certains est également un problème, il faut un équilibre dans tout et surtout retrouver du dialogue, des contacts avec les autres.

Le Maire ne peut être tenu responsable de tous ces actes et faits divers qui empoisonnent la vie des Brinonnais.

Je suis certain que les perturbateurs se reconnaîtront et qu'ils prendront conscience de leur comportement. Nos efforts pour rendre notre village accueillant et serein se voient anéantis par un groupuscule irresponsable qui détériore la tranquillité de notre cité. Ce problème n'est pas propre à notre village, il suffit d'être à l'écoute des médias pour se rendre compte que ce phénomène se produit partout et nous interpelle au quotidien mais j'aurais aimé sortir du lot de ces faits divers.

Alors, faisons tous un effort et laissons de côté ces attitudes belliqueuses pour retrouver le calme et la sérénité.

Le soleil aidant, je vous souhaite d'excellentes vacances dans le calme bien entendu.

Lionel Pointard

Culture et tourisme

Souvenirs, souvenirs : L'élu

Être Maire aujourd'hui, nécessite beaucoup d'investissements et de responsabilités, le Maire est sollicité par tous et sur tout. Mais avec le développement des compétences de la Communauté de Communes, le Maire aura-t-il autant de pouvoir demain ?

Un peu d'histoire

En 1789 à la révolution, la France reconnaît les communes juridiquement et politiquement, c'est à cette époque qu'apparaît la fonction de Maire. Le Maire a plusieurs responsabilités : il est à la fois agent de l'état sous l'autorité du préfet et agent de la commune.

En tant qu'agent de l'état il a pour mission de :

- Publier les lois et règlements,
 - Organiser les élections,
 - Légaliser les signatures (authentifier votre propre signature sur un document).
- Il est sous l'autorité du procureur de la République : officier d'état civil (célèbre les mariages) et officier de police judiciaire.

En tant qu'agent de la commune il doit :

- Exécuter les décisions du conseil municipal,
- Représenter la commune en justice, passer les marchés, signer les contrats, préparer le budget et gérer le patrimoine,
- Maintenir l'ordre public (police municipale).

Le Maire est le supérieur hiérarchique des agents de la commune.

Brinon sur Sauldre	
Honneur ses Maires	
Jolly François*	1788 - 1789
Soyer Jean Charles	1789 - 1790
Ricodreau Louis Roch	1790 - 1791
Coudreau Etienne	1791 - 1792
Cochonneau Pierre	1792 - 1792
Raboin François	1792 - 1795
Soyer Jean Charles**	1795 - 1796
Taillander Etienne**	1796 - 1799
Rousseau Pierre	1799 - 1803
Raboin François	1803 - 1809
Soyer Silvain Etienne	1809 - 1811
Ricodreau Louis Roch	1811 - 1812
Bouquin Silvain	1812 - 1821
Déjoux Pierre Eutrope	1822 - 1835
Soyer Pierre Charles Alphonse	1835 - 1860
Barbellion Pierre***	1860 - 1860
Deguèret Thomas	1860 - 1861
Barbellion Pierre***	1862 - 1862
Guillaumin Jacques	1862 - 1875
Wallet Louis Léon	1875 - 1881
Marquis de Nozolay	1881 - 1885
Wallet Louis Léon	1885 - 1898
Colin Georges	1898 - 1900
Soyer Pascal	1901 - 1904
Halaire Joseph	1904 - 1908
Guillaumin Edmond	1908 - 1919
Souquières Georges	1919 - 1926
Wallet Lionel	1926 - 1946
Harry Emilien	1946 - 1959
Boinbilliers Jean	1959 - 1994
Dubé André	1994 - 1995
Girard Dominique	1995 - 2014
Pointard Lionel	2014 -

* Agent Municipal.
** Adjoint, Maire par intérim.
*** Adjoint, Maire par intérim.

Merci à tous nos Maires qui ont et continuent d'œuvrer au développement et à la défense des intérêts de notre village.

Souvenirs, souvenirs : L'Élu (suite)

Extrait d'une réunion de Conseil Municipal du 6 mai 1881

Cartes
Geographie
graphies
ques.

Le conseil municipal, considérant que l'enseignement de la géographie ne peut être réellement profitable qu'autant qu'on peut mettre sous les yeux des élèves de bonnes cartes géographiques suffisamment développées; que les deux écoles de Brimon n'ont que des cartes insuffisantes et qu'il serait à désirer de voir cet état de choses améliorer dans l'intérêt de l'enseignement de la géographie; que les faibles ressources de la commune ne lui permettent pas de combler de sitôt cette lacune regrettable; En conséquence, le conseil désireux de voir cesser le plus tôt possible cet état de chose, prie M^r le Maire de solliciter auprès de l'administration supérieure, des cartes géographiques pour les deux écoles.

Extrait d'une réunion de Conseil Municipal du 12 janvier 1922

Soutien de famille.

Le maire communique au conseil une demande de argent fils, de la Chardonnière, comme soutien de famille; Cette demande a déjà été rejetée l'an dernier par la Commission d'argent, mais en présence de la maladie de la mère, nécessitant la présence d'une de ses filles auprès d'elle; Considérant que le salaire du père est insuffisant pour assurer l'existence de la famille, une nouvelle demande a été formulée et c'est votre avis motivé qui est demandé.

Le conseil constatant l'état nécessaire de la famille argent donne un avis favorable.

Assistance aux
Vieillards

Madame V^e Beauchet et Mailluyé demandent l'assistance aux vieillards; avis favorable est donné sous réserve du résultat fourni par l'enquête.

Extrait d'une réunion de Conseil Municipal du 12 janvier 1922 (suite)

<u>Familles nombreuses.</u>	Pinglot Jacques et Chicault Philippe demandent l'assistance aux familles nombreuses; Pinglot a 11 enfants, Chicault 4; avis favorable leur est donné.
<u>Femmes en couches.</u>	Le secours demandé par la fille Bouvais, la femme Pinglot et la femme Chicault leur est accordé.
<u>Fain</u>	Le conseil municipal décide d'accorder à la famille Coupeau 2 H ^{rs} de Fain par semaine et à Harvaux la même quantité.
<u>Liste de assistance médicale gratuite</u>	La liste d'assistance médicale gratuite est étudiée et modifiée.
<u>Vente de bois et de miel</u>	Le Maire fait part au Conseil 1 ^o De la vente à Monsieur Poignard du bois provenant de la coupe faite sur le chemin des Réaux aux Allécourts; cette vente a produit la somme de 150 fr. 2 ^o De la vente du miel provenant d'une ruche d'abeilles qui s'était réfugiée au-dessus du plafond d'une salle de classe de l'école des filles; cette vente a donné une somme de 50 francs; 3 ^o Du don de 10 fr. par M. Noël locataire d'un chass aux Bouffards, au total 210 fr. qu'il prie le Conseil de bien vouloir attribuer au bureau de Bienfaisance. Adopté à l'unanimité.
<u>Demande Rousseau.</u>	Le Maire donne lecture d'une lettre de M ^r . Rousseau facteur du Télégraphe demandant l'élévation de son salaire qui est de 200 fr et qu'il désire voir porté à 365 francs; Le Conseil autorise le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune.

Souvenirs, souvenirs Les élus (suite et fin)

Nos élus

- Jolly François : 1788 - 1789
- Soyer Jean Charles : 1789 - 1790
- Ricodeau Louis Roch : 1790 - 1791
- Coudreau Etienne : 1791 - 1792
- Cochonneau Pierre : 1792 - 1792
- Raboin François : 1792 - 1795
- Soyer Jean Charles : 1795 - 1796
Agent municipal
- Taillandier Clément : 1796 - 1799
Agent municipal
- Rousseau Pierre : 1799 - 1803
- Raboin François : 1803 - 1809
- Soyer Silvain Etienne : 1809 - 1811
- Ricodeau Louis Roch : 1811 - 1812
- Bouquin Silvain : 1812 - 1821
- Déjoulx Pierre Eutrope : 1822 - 1835
- Soyer Pierre Charles Alphonse : 1835 - 1860
- Barbellion Pierre : 1860 - 1860
Adjoint, Maire par intérim
- Deguéret Thomas : 1860 - 1861
- Barbellion Pierre : 1862 - 1862
Adjoint, Maire par intérim
- Guillaumin Jacques : 1862 - 1875
- Wallet Louis Léon : 1875 - 1881
- Marquis de Nocolay : 1881 - 1885
- Wallet Louis Léon : 1885 - 1898
- Colin Georges : 1898 - 1900
- Soyer Pascal : 1901 - 1904
- Halaire Joseph : 1904 - 1908
- Guillaumin Edmond : 1908 - 1919
- Souquières Georges : 1919 - 1926
- Wallet Lionel : 1926 - 1946
- Barry Emilien : 1946 - 1959
- Boinvilliers Jean : 1959 - 1994
Député du Cher de 1958 - 1981
Conseiller général du Cher de 1984 -1992
- Dubé André : 1994 - 1995
- Girard Dominique : 1995 - 2014
- Pointard Lionel : 2014 -

Du côté de la municipalité

Inauguration des travaux

Inauguration des travaux de mise aux normes en accessibilité de la deuxième tranche "écoles et cantine" du 25 mai, en présence du Sous-Préfet du Cher, Patrick Vautier et du Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire en charge des transports Philippe Fournié.



Les travaux de mise en accessibilité des locaux recevant du public se terminent cette année par l'aménagement de la salle Jean Boinvilliers.

Avant toute chose, nous tenons à nous excuser pour les désagréments que de tels travaux ont suscités pour le déroulement de vos manifestations.

Le choix des entreprises a été arrêté après examen des offres en date du 11 avril par la commission secondée par notre maître-d'oeuvre Joëlle Lesueur.

Le montant total s'élève à 69.762,81 € HT subventionné à hauteur de 24.923 € par l'état, une demande de subventions auprès de la Région est en cours.

En trois ans, nous aurons donc bouclé notre programme de mise en accessibilité des établissements recevant du public ce qui nous a permis d'apporter des améliorations conjointes pour le bien être

de tous.

L'inauguration des travaux de la deuxième tranche "écoles et cantine" a eu lieu le 25 mai.

Fonctionnelle depuis octobre 2017, la station d'épuration devrait être inaugurée courant septembre.

Quelques aménagements supplémentaires sont en cours de réalisation pour faire face aux arrivées massives d'eaux claires lors des épisodes pluvieux importants (inondations). Cet hiver particulièrement arrosé nous a permis d'être confrontés à des épisodes critiques et d'y faire face dans l'urgence.

Les modifications apportées devraient nous permettre à l'avenir de pallier ce type de problèmes, très désagréables pour les riverains.

Du côté de la municipalité

Le Blason de Brinon

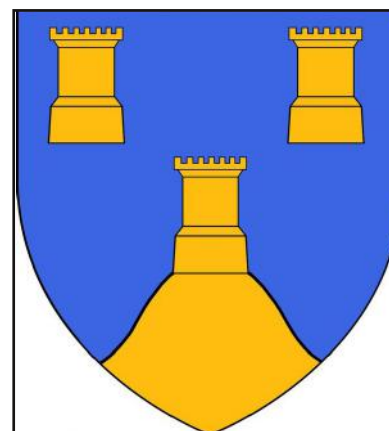
Pour officialiser le blason de la commune, selon la Commission Nationale Héraldique, il est nécessaire qu'une délibération du Conseil Municipal approuve le blasonnement (texte en langage héraldique) et le dessin.

Cette délibération a été prise le 10 novembre 2017.

Les couleurs bleu et jaune rappellent l'ancienne province de l'orléanais à laquelle le village appartenait.

L'ondée ou ondulée évoque la rivière de la Sauldre et aussi le canal.

Le denticulé (les créneaux) évoque les différents châteaux de la commune.



Notre Blason est donc officiel sous les termes suivants :

Explicatif : Village de l'ancienne province de l'orléanais (azur et or) baigné par la rivière de la Sauldre (azur) et traversé par un canal (azur). Sur la commune existaient trois châteaux (trois tours) dont un sur une motte castrale (mont) dès le IX^{ème} siècle.

Blasonnement : D'azur à trois tours d'or, deux en chef et une en cœur posée sur un mont du même mouvant de la pointe.

Associations

La Maison des Jeunes



Une exposition de photos, d'articles de presse de cette période, un diaporama et des vidéos ont ravivé les souvenirs d'antan de toute cette troupe de copains réunis le temps d'une journée autour d'un buffet froid, à l'extérieur de la mythique salle de leur jeunesse."

(texte et photo : Marine Calu, journaliste)

"C'était l'heure du bilan et des retrouvailles pour les anciens membres de la Maison des Jeunes réunis samedi 2 juin au Mille-Clubs.

Sous l'impulsion des deux co-organisateurs Didier Souchet et Jean-Louis Derrier, 80 convives se sont remémorés la création de l'association, il y a 50 ans, en 1967 et son premier président Jean Mangematin alors âgé de 27 ans.

Aujourd'hui passés de 20 à 70 ans, les

anciens jeunes brinonnais ont célébré avec émotion le demi-siècle de la salle du Mille-clubs, qu'ils ont intégralement bâti de leurs mains en 1969, sous le programme d'André Malraux, qui avait initié, en tant que Ministre des Affaires Culturelles, la construction de 1.000 clubs comme celui-ci destinés à éloigner les jeunes des rues en leur proposant leurs propres lieux, d'où le nom.

Un projet à l'époque soutenu par le maire Jean Boinvilliers.



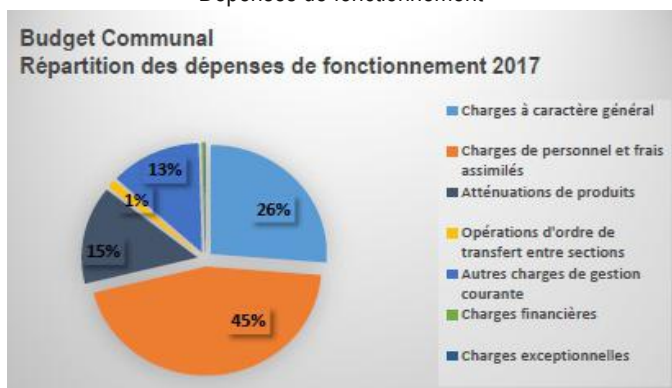
Journal "la voix du Sancerrois" 07/11/1970

Du côté de la municipalité

Budget Communal

Budget de fonctionnement 2017

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

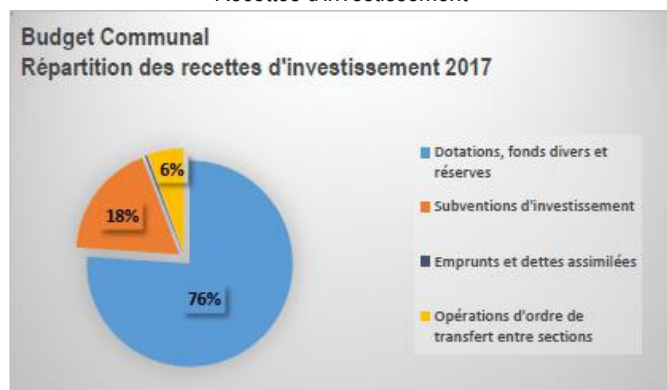


Budget d'investissement 2017

Dépenses d'investissement



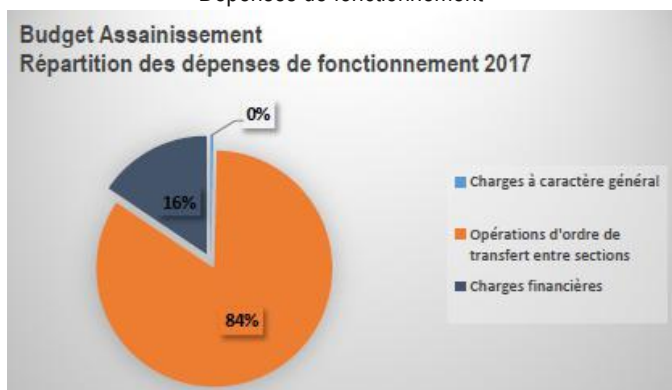
Recettes d'investissement



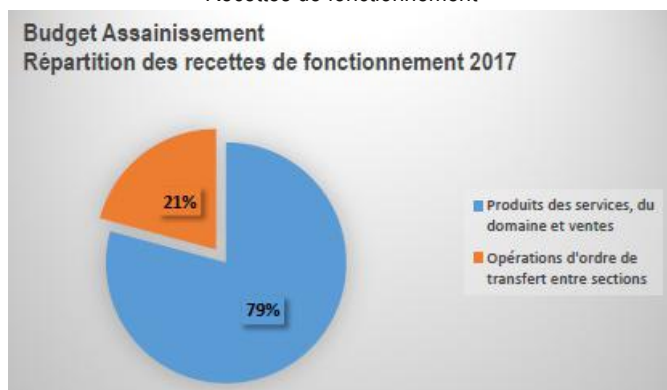
Budget Assainissement

Budget de fonctionnement 2017

Dépenses de fonctionnement

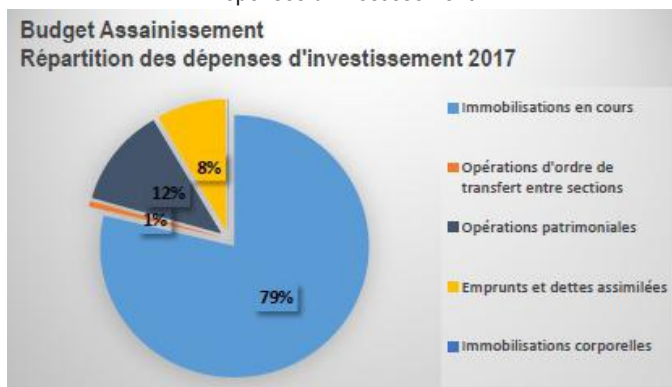


Recettes de fonctionnement



Budget d'investissement 2017

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Du côté de la municipalité

Un budget en équilibre

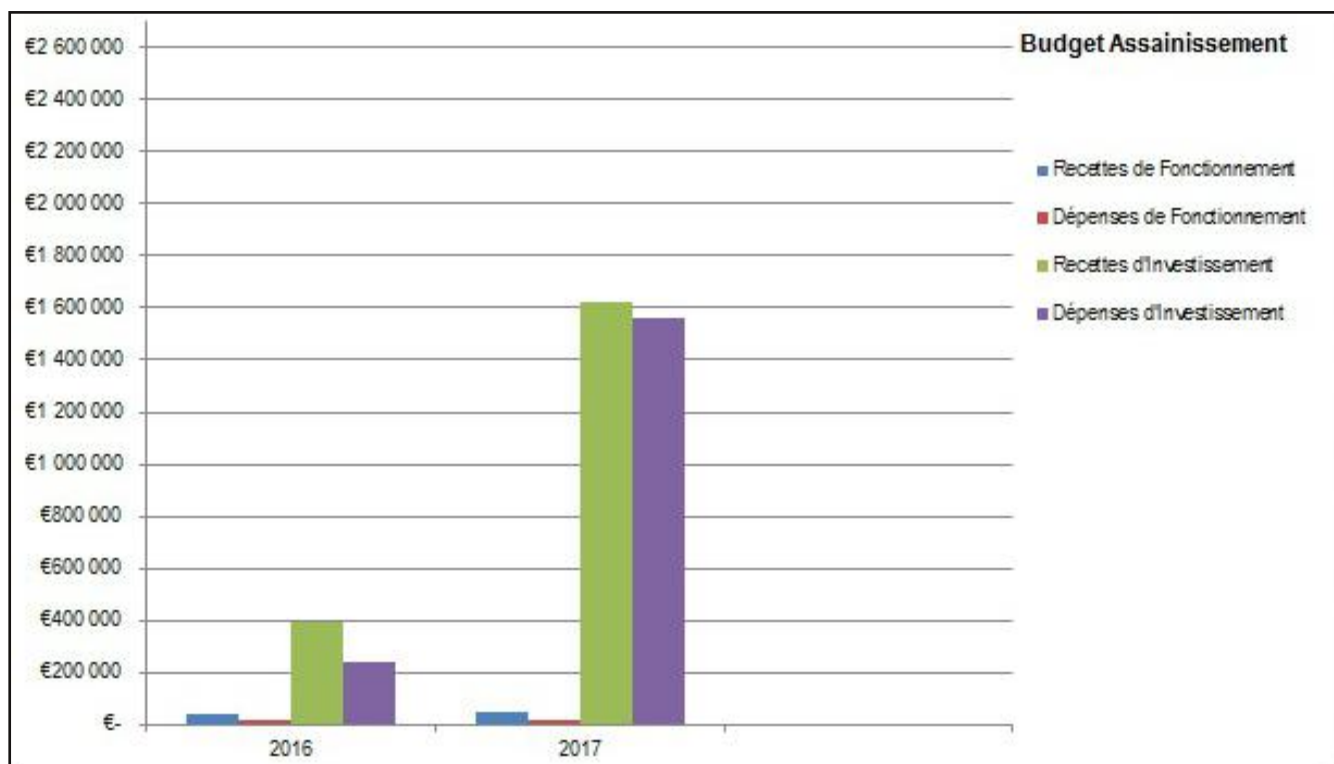
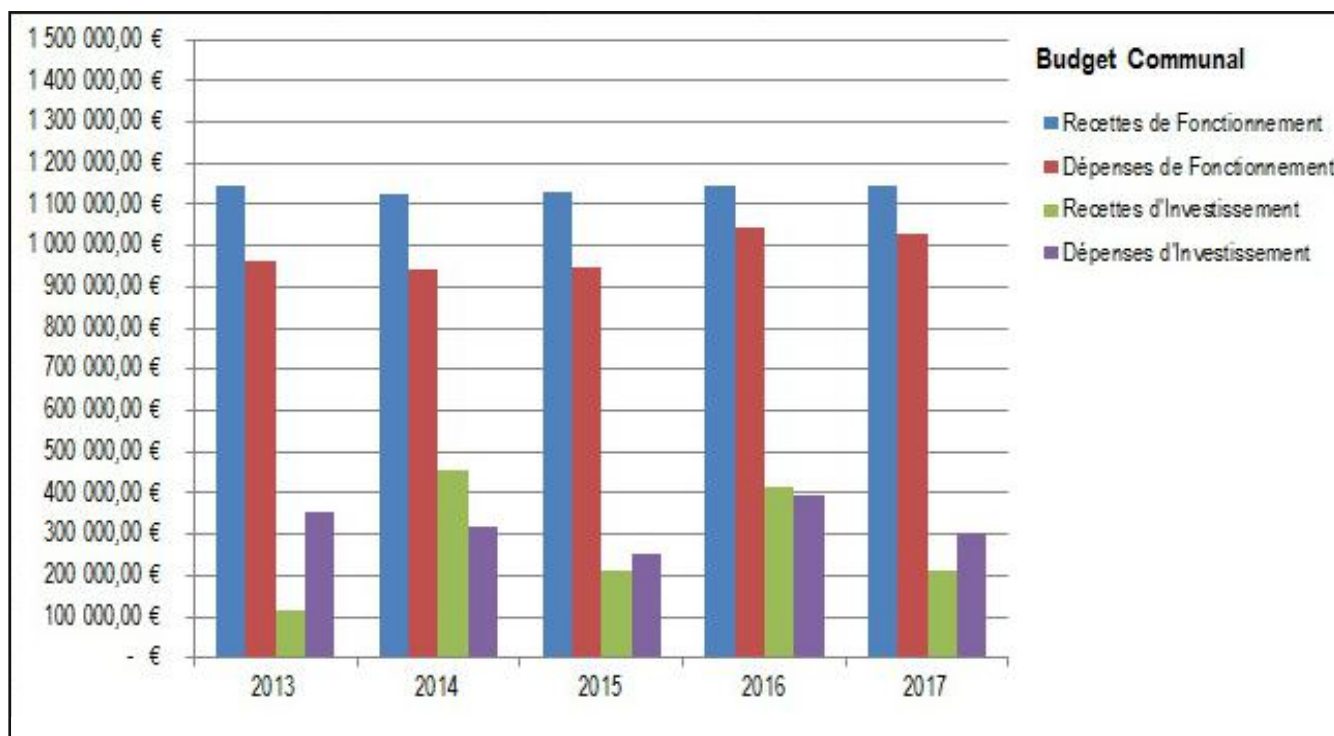
Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse par rapport à 2016 et cette tendance devrait se poursuivre en 2018. Des économies ont été réalisées en maintenant notre politique de renégociation de certains contrats mais nous devons rester attentifs à tout dérapage.

Les travaux entrepris pour l'amélioration de notre village se poursuivent mais étant de moins en moins subventionnés, nous devons les étaler.

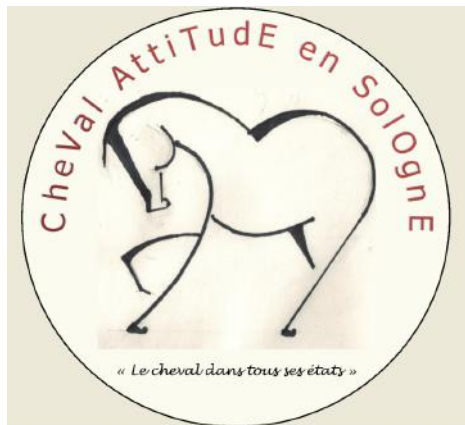
Le plan REVE (Résorption Éclairages Vétustes pour l'Environnement) est reconduit : remplacement des candélabres énergivores et peu fonctionnels. Les 106 lampadaires "non conformes" seront remplacés en deux tranches (2018-2019) et subventionnés à hauteur de 70% par le SDE18 (Syndicat Départemental d'énergie du Cher) ce qui représente un coût de 9000 € pour la collectivité par année.

Nous avons également soumis au Syndicat Mixte des Pays Sancerre Sologne, notre projet d'isolation thermique des écoles, cantine et bibliothèque : remplacement des fenêtres et portes de l'ensemble des bâtiments.

Cette proposition a retenu toute l'attention de la Région et est donc inscrite au budget 2019-2020 dans le cadre du Contrat Régional des Solidarités Territoriales (CRTS 2015-2021).



Cheval Attitude en Sologne



compétitions et d'animations équestres, organise des manifestations et des expositions culturelles et artistiques en lien avec le cheval et la Sologne, et enfin favorise l'accès à l'équitation à tous les publics.

Pour mener à bien ses « missions », Cheval Attitude en Sologne recherche le soutien de sponsors et mécènes, liés ou non au monde du cheval, sensibles à l'objet de l'association et/ou soucieux d'associer leur image à celle d'une activité nature et d'un sport porteur des valeurs de persévérance, de courage, d'excellence et de respect.

Les projets en cours :

- achat d'une calèche accessible aux personnes à mobilité réduite et d'un plateau pour la transporter et la mettre à disposition des structures équestres accueillant des

publics en situation de handicap,

Renseignements :

attitude@cheval-sologne.com

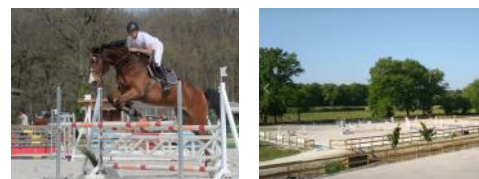
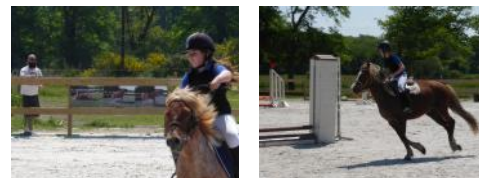
Présidente : Cécile Siméon

Sécrétaire : Martine Siméon

Trésorière : Marie-Christine Méneç Lacube

Association loi 1901 créée début 2018 par des cavaliers et parents prêts à s'investir dans différents domaines autour du cheval, Cheval Attitude en Sologne a pour objet de promouvoir le cheval et les activités équestres sur les terrains du Club Hippique de Brinon.

Pour cela, elle participe à l'organisation de



Le Club Cycliste Brinonnais en grande forme

Le Club compte une trentaine d'adhérents dont six compétiteurs.

Notre cyclo-cross d'octobre 2017, a rencontré un beau succès, malgré la météo, le circuit tracé autour de l'étang et du Jardin Anglais a fait l'unanimité des 57 coureurs. A noter la victoire de Ronan Lesueur.



Le dimanche matin, se réunissent 5 à 15 cyclistes, pour la randonnée hebdomadaire, qui au fil des chemins se divisent en deux groupes, suivant le niveau et l'envie de chacun.

Pour rappel : le Club accueille pour la randonnée le dimanche à 9h30, place de l'église, les adultes et les enfants à partir de 6 ans, avec tous types de vélos (VTT, VTC, vélo de ville, vélo avec assistance électrique...).

Le Club se déplace aussi pour participer aux randonnées extérieures organisées par d'autres clubs.



La compétition :

De nombreuses victoires, titres, podiums et places d'honneurs pour nos compétiteurs émérites de cyclo-cross, VTT et route.

Lors du National VTT des 19 et 20 mai derniers dans l'Aisne, le Club Cycliste Brinonnais a été le Club du Cher ayant le plus de coureurs sélectionnés : 5 au total.

A noter les bons débuts de Jérémie Garnier qui a pris la 4^{ème} place

du classement départemental et la 8^{ème} place au classement régional VTT.

Résultats des compétitions :

- Départemental cyclo-cross : Ronan LESUEUR champion du Cher, Alexandre MIGAYRON 3^{ème} en catégorie des 30-39 ans, Dominique LESUEUR 2^{ème} en catégorie 60 ans.

- Régional Cyclo-cross : Ronan LESUEUR champion régional, Alexandre Migayron 4^{ème}.

- Départemental VTT : Ronan LESUEUR Champion départemental, Alexandre MIGAYRON 3^{ème} et Jérémie GARNIER 4^{ème} catégorie 30-39 ans, Dominique LESUEUR Champion départemental en catégorie 60 ans.

- Jean-Christophe FRICHETEAU et Emilie REBEYROL champions départementaux catégorie tandem mixte. Une moisson de titres !

Le CCB comptait 6 coureurs engagés, avec des randonneurs qui avaient fait le déplacement à la Borne pour les encourager.

- Régional VTT, Ronan LESUEUR champion régional en 30-39 ans, Jean Christophe FRICHETEAU et Emilie REBEYROL vice-champions régionaux en tandem mixte, Dominique LESUEUR 3^{ème} en catégorie 60 ans.



A venir :

Le 23 septembre : sortie route « Sancerre - crotin »

Le 30 septembre : sortie Loire à Vélo – Chambord

Le 28 octobre : Cyclo-cross - Jardin Anglais à Brinon (compétition)

Les Professionnels....

Projet d'une Maison d'Assistants Maternelles, un nouveau mode de garde pour les enfants de 0 à 6 ans



professionnelles de travailler en équipe, d'échanger, de se relayer auprès des enfants et permet de proposer aux parents des amplitudes horaires plus souples grâce à la délégation d'accueil aux autres assistantes maternelles. C'est aussi un moyen de séparer vie privée et vie professionnelle.

Une association créée pour gérer la MAM.

La relation parents-employeurs et assistante maternelle reste inchangée : c'est toujours un contrat entre les deux personnes qui régit les modalités de la garde de l'enfant.

Les charges locatives sont à la charge des professionnelles qui y travaillent. Pour faciliter l'application de ce principe, l'association « Des Choux et Des Roses » a été créée en janvier 2018. Les statuts de l'association et les règlements intérieurs permettent de définir les responsabilités et les interactions association/parents-employeurs et association/professionnels : les indemnités d'entretien versées par les parents aux assistantes maternelles sont reversées à l'association pour participer aux charges locatives et aux achats de fournitures pour les jeux et les activités des enfants. Dans l'éventualité où ces indemnités ne couvrent pas la dépense, ce sont les assistantes maternelles qui versent la différence.

Ouverture prévue en octobre 2018.

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) a donné un accord de principe pour utiliser un local trouvé sur la commune de Clémont. Il reste encore des démarches administratives à réaliser ainsi que l'aménagement des espaces d'accueil. L'ouverture de la MAM est prévue en octobre 2018 et sera l'aboutissement de deux années d'élaboration du projet.

Plusieurs dons ont été faits à l'association : matériel de puériculture, jouets, vaisselle... et une cagnotte leetchi en ligne est ouverte pour ceux qui souhaitent soutenir le projet. Cet argent est destiné à aider l'association à investir dans du matériel neuf et dans des tapis en mousse pour développer la motricité des enfants.

Une MAM, c'est quoi ?

Une Maison d'Assistants Maternelles ou MAM est un regroupement de deux à quatre assistantes maternelles agréées qui exercent leur métier dans un même local spécialement aménagé pour l'accueil d'enfants âgés de 2 mois environ à 6 ans.

Une MAM pour rompre l'isolement professionnel.

Deux brinonnaises sont à l'origine de ce projet. L'une aide-soignante, l'autre technicienne de laboratoire, elles se reconvertissent grâce à une formation diplômante en petite enfance. Sachant que plusieurs assistantes maternelles sont en fin de carrière à Brinon comme à Clémont, elles s'inscrivent dans un renouvellement de compétences et proposent une nouvelle formule pour le mode de garde des jeunes enfants. Une MAM permet aux

Besoin de plus d'informations ? N'hésitez pas à contacter l'association

Tel : 06.52.80.71.89

deschouxetdesroses18@gmail.com

Présidente : Laëtitia Huppe
Trésorière : Aurore Thiroit

<https://www.leetchi.com/c/mam-des-choux-et-des-roses>

Les de Sologne

Créé en 2014, les gîtes insolites de Sologne connaissent un succès sans pareil et s'agrandissent pour répondre à une demande de plus en plus importante pour ce type d'hébergement au plus près de la nature.

Lors du 4^{ème} Forum des entreprises à Neung sur Beuvron le 8 Avril dernier, Mr et Mme Vermot des Roches se sont vu remettre le trophée **Terroir et tradition de Sologne**, belle récompense bien méritée pour ce couple qui ne ménage pas ses efforts pour mettre en valeur notre patrimoine et notre région.

Ils sont également très actifs au sein de l'office de tourisme pour défendre les professionnels du tourisme face à une concurrence déloyale de certains sites qui méprisent toute idéologie et déontologie en vigueur, au détriment des professionnels

patentés.



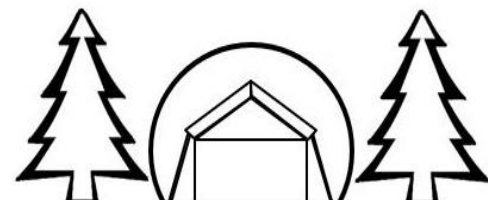
Dernièrement, ils ont été plébiscités dans le guide "Uniq Hôtels": www.uniqhotels.com, très connu aux USA et en Angleterre.

Brinon au même rang que New-York, Taiwan et Shenzhen, Mr et Mme Vermot des Roches ont de quoi être fiers.

Toutes nos félicitations et bon vent à leur projet d'agrandissement : deux nouvelles bulles semi-rigides.

Parcourez le site:

gitesinsolitesdesologne.com

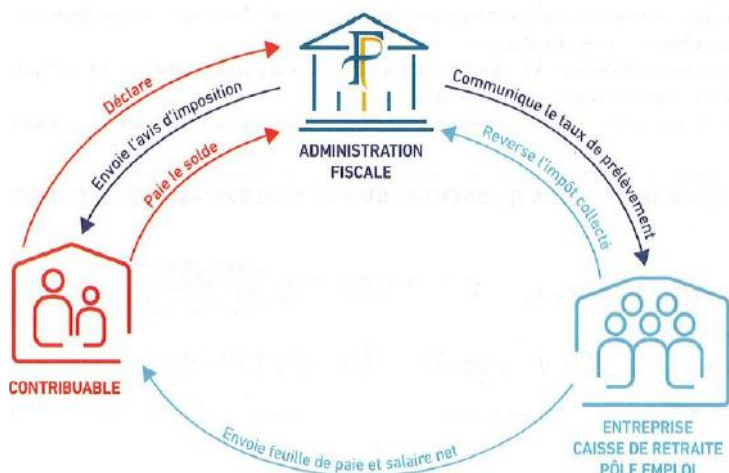


Gîtes Insolites de Sologne

Prélèvement à la source

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'impôt sur le revenu sera prélevé à la source, sur douze mois.

Que vous soyez salarié, retraité, indépendant, fonctionnaire ou demandeur d'emploi, vos revenus seront amputés du montant calculé par l'administration fiscale.



Chaque foyer fiscal ayant effectué sa déclaration en ligne, a pu constater que le service des impôts a calculé votre taux personnalisé de prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce taux a été calculé en fonction de vos revenus bruts déclarés en 2017 (revenus - abattements frais réels ou -10%).

Ce taux sera transmis à l'organisme payeur (dit collecteur) : employeur, caisse de retraite ou pôle emploi, à compter du 1^{er} octobre.

Le taux établi peut être modifié en cours d'année par l'utilisateur uniquement afin de répondre aux changements survenus au cours de l'année (mariage, PACS, décès du conjoint, naissance, enfants à charge...). Pour tous ces changements, vous devez contacter le service des impôts le plus tôt possible pour modifier votre taux de prélèvement afin de ne pas avoir un solde à payer en fin d'année trop important.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de changer votre taux de prélèvement pour 2019, avant le 15 septembre, soit en vous connectant sur votre espace personnel du site www.impots.gov.fr

ou en contactant directement le service des impôts. Vous pouvez opter pour un taux individualisé (ce taux vous a été communiqué par le service des impôts lors de votre déclaration en ligne). Ce taux est un taux différent pour chaque membre du foyer fiscal, mais la somme prélevée pour chacun correspond au montant total de l'impôt dû au sein du foyer.

Il vous est également possible d'opter pour un taux non personnalisé (ou taux neutre), afin de ne pas communiquer votre taux de prélèvement à votre employeur (notamment en cas de revenus annexes : revenus fonciers, capitaux, ...). Dans ce cas, le collecteur appliquera le taux correspondant à votre rémunération brute, définie selon le barème du taux non personnalisé (fixé dans la loi de finances). Vous devrez verser à l'administration fiscale la solde correspondant à la différence entre l'application de votre taux personnalisé et l'application du taux non personnalisé (prélèvement bancaire).

L'année 2018 sera l'année de transition et une année « blanche », c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de double prélèvement. L'impôt normalement dû en 2018 sera annulé par un jeu d'écritures dit CIMR : Crédit d'Impôts de Modernisation du Recouvrement, mais les crédits d'impôts seront toutefois reversés en intégralité aux bénéficiaires à l'automne 2019 (service à la personne, garde d'enfants, travaux...).

Pour tous renseignements sur ce nouveau dispositif fiscal, n'hésitez pas à contacter le service des impôts qui a mis à disposition un site dédié :

www.economie.gov.fr/prelevement-a-la-source

POUR TOUTES VOS QUESTIONS SUR LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE

UN NUMÉRO UNIQUE **0 811 368 368** Service 0,06 €/min + prix appel

UN SITE prelevement-a-la-source.gov.fr

Un nouveau logo pour la CCSS

Un nouveau logo pour la Communauté de Communes Sauldre et Sologne (CCSS).

Les membres de la commission développement économique de la communauté de communes ont décidé de créer un nouveau logo pour donner une image plus dynamique.

« Ce nouveau logo repose sur la volonté de construire une image simple, cohérente et moderne.

Les quatre couleurs légèrement acidulées tirent vers le haut l'image de la communauté de communes symbolisant la diversité des compétences »

(extrait du courrier de la Présidente de la communauté de communes aux membres du conseil communautaire).



Des récompenses pour mettre à l'honneur le bénévolat

Vous connaissez certainement la médaille d'honneur du travail qui récompense les années de services rémunérés ? Il est tout aussi important de mettre en valeur les personnes bénévoles auprès des associations à but non lucratif. Ces « militants » du bénévolat ont un rôle de prévention et d'éducation complémentaires. En montrant l'exemple, ils peuvent susciter des vocations de bénévoles, notamment auprès des plus jeunes.



Médailles
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

Les médailles du bénévolat.

La Fédération Française du Bénévolat Associatif (FFBA) récompense l'ancienneté des services rendus et le don de son travail et de son temps de loisirs pour les autres et la vie associative.

Un dossier de candidature doit être déposé à la FFBA. Il comprend un formulaire de demande, le certificat de l'association ou

l'attestation de deux témoins si l'association a disparu, le règlement de la médaille et si besoin un extrait de casier judiciaire.

L'ancienneté prise en compte peut provenir de l'exercice du bénévolat dans une ou plusieurs associations loi 1901 et débute dès l'âge de 16 ans.

Il existe cinq échelons :

- 1- la médaille de Commandeur, attribuée après 50 années,
- 2- la médaille Grand Or, après 40 années,
- 3- la médaille d'Or, après 30 années,
- 4- la médaille d'Argent, après 20 années,
- 5- la médaille de Bronze, après 10 années.

Pour les bénévoles méritants n'ayant pas atteint l'ancienneté requise, une inscription au Tableau d'Honneur du Bénévolat Associatif est possible. Il s'adresse aux personnes ayant œuvré dans le cadre du secteur associatif et s'étant distinguées dans leurs actions, occasionnellement ou d'une façon permanente. Il s'agit de récompenser la nature et la qualité du service aux associations.

Le trophée du bénévolat.

Le comité départemental des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du Cher, en partenariat avec le

conseil départemental et le comité départemental olympique et sportif, a lancé une action intitulée : le trophée du bénévolat de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Il est en faveur des bénévoles qui œuvrent sans compter pour l'animation des communes et récompense des dirigeants associatifs méritants. Chaque année, les municipalités ont la possibilité de proposer des candidats répondant aux critères : être toujours en activité et justifier d'au moins deux ans de services rendus à la vie associative pour les candidats de moins de 26 ans, d'au moins dix pour les candidats de plus de 26 ans, non titulaire d'une distinction de la jeunesse et des sports et être présent ou se faire représenter lors de la remise du prix.

Rétrospective pour le Trophée du bénévolat des associations brinonnaises

2017 : Micheline Delorme

pour Les Bouffonneries,

2016 : Jean-Louis Derrier

pour l'Harmonie Chorale,

2015 : Gérard Gaucher

pour l'école de musique,

2014 : Michel Matéos

pour le Stade Brinonnais.

Une borne pour les voitures électriques

E.Car'18 est le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques du Cher. En 2012, le SDE 18 (le Syndicat Départemental d'Energie du Cher) a fait le pari de la mobilité électrique en créant un véritable réseau comptant une centaine de points de recharge fin 2017.



Comment rouler branché ?

La borne électrique installée sur la place de la mairie est utilisable depuis le mois d'avril 2018.

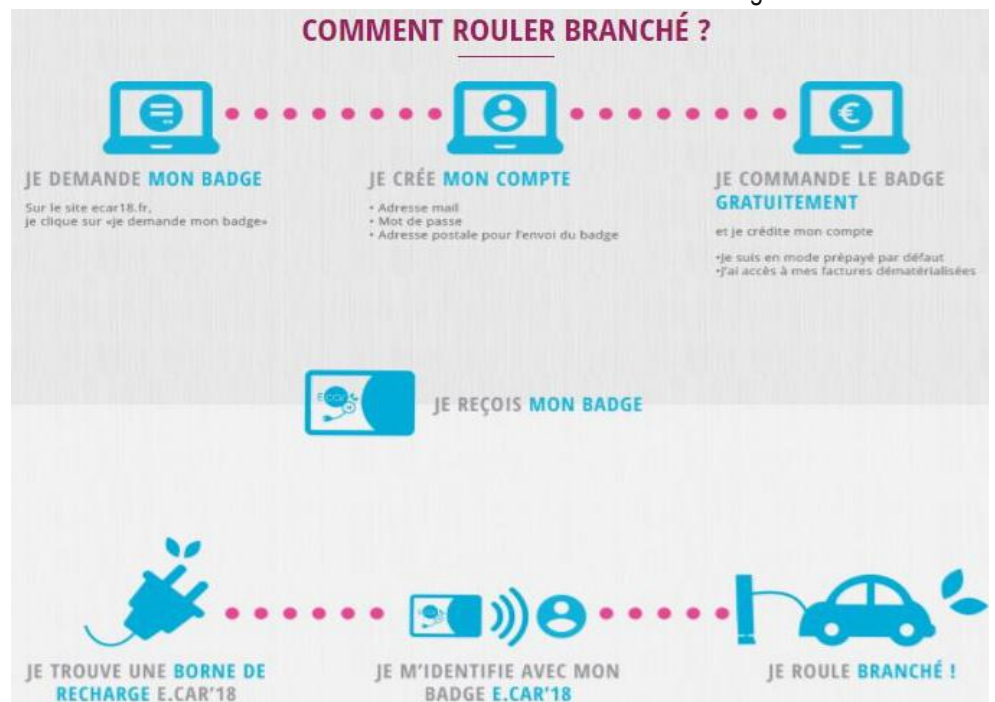
Pour l'utiliser, il faut préalablement créer un compte utilisateur sur ecar18.fr, commander un badge gratuit et créditer son compte. Après réception de votre badge, vous pouvez vous identifier à la borne de recharge E.Car'18.

Côté tarification, il y a une part fixe de 0,50€

TTC qui correspond à un forfait d'accès à la borne. Ensuite, le tarif de recharge est proportionnel au temps décompté entre le branchement et le débranchement du véhicule.

Pour une recharge rapide, il faut compter 2€ TTC/heure.

Pour une recharge normale, c'est 0.50€ TTC/heure. Entre 19h et 7h, le tarif maximum de la recharge est de 5€ TTC.



Deux nouvelles mains pour plus de soins ...

C'est depuis Octobre 2017 que nous avons le plaisir d'accueillir un nouvel acteur du secteur médical dans la vie brinonnaise!

En effet, Julianna B.Nagy était déjà dans la région depuis sept années avant d'arriver à Brinon.

Originaire de Belgique, elle a visité notre beau pays durant 18 ans, en passant par les Vosges, puis Lille et enfin, la région Centre Val de Loire.

Elle s'est donc installée avec Ulrich Baudin au cabinet de kinésithérapie de la Grande Rue.

Spécialisée en kiné respiratoire et cardio vasculaire, Julianna ne cesse de vouloir se former, actuellement en apprenant les techniques de la thérapie manuelle chinoise par exemple.

Si vous étiez présent aux voeux du maire

de cette année 2018, vous avez pu l'apercevoir lors d'une rapide présentation auprès des villageois. Nous apprenions alors, de façon très humoristique de sa part, que nous devrions " la supporter encore pendant 26 années au moins, jusqu'à l'âge de sa retraite !".

Un futur projet de maison médicale lui permettra ainsi qu'à d'autres professionnels de santé, dans les mois prochains, de déménager dans les locaux de l'ancienne banque HSBC, et ainsi remplacer notre kiné Ulrich Baudin dès son départ à la retraite.

Depuis l'arrivée du premier collaborateur d'Ulrich, un accroissement de la clientèle s'est fait ressentir et nous aurions besoin d'un autre kinésithérapeute sur Brinon afin de satisfaire les besoins des patients.

Un bel avenir en perspective pour Julianna parmi nous, à qui nous souhaitons la bienvenue !



REMI remplace Lignes 18

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la compétence du transport interurbain lignes 18 du Conseil Départemental a été reprise par le Conseil Régional et s'appelle désormais Rémi, Réseau de Mobilité Interurbaine.



La ligne régulière 100 circule entre Argent-sur-Sauldre et la Gare routière de Bourges.

Une navette vous permet de rejoindre l'arrêt de car d'Aubigny-sur-Nère à l'aller et peut vous ramener à domicile au retour.

Pour bénéficier de cette navette, il faut faire une réservation en appelant la veille avant 17 h :

0800 101 818 (appel gratuit)

Plusieurs possibilités de paiement sont proposées :

- un tarif unique de 2.00€ par voyage,
- une carte de 10 voyage pour 14.00€,
- un abonnement mensuel pour voyager de façon illimitée sur le réseau.

Des tarifs réduits sont accordés sur présentation de justificatif de moins de deux mois (familles nombreuses, étudiants et apprentis, demandeurs d'emploi...), gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Plus d'informations :

Téléphonez au 0 800 101 818.

ou sur le site internet : <https://www.remi-centrevalde Loire.fr/>

LIGNE RÉGULIÈRE 100



Création www.goodbyfr - Impression DB - Argent-sur-Sauldre - Sept. 2017

● Arrêt uniquement en période scolaire.

www.remi.fr



Récupérer l'eau de pluie

Le principe d'un récupérateur d'eaux pluviales est très simple : vous récupérez de l'eau de pluie que vous utilisez pour arroser votre jardin, votre potager, vos fleurs ou pour laver votre voiture. Le fonctionnement de ce système permet de récupérer de l'eau gratuitement et est aussi simple que son principe.

Le fonctionnement d'une cuve à eau de pluie en détails :

Lorsqu'il pleut, la pluie tombe sur votre toiture, elle glisse vers la gouttière reliée à la cuve, enterrée ou non. Avant de tomber dans la cuve, elle est filtrée, pour empêcher les feuilles, les insectes et autres débris de tomber dans le récupérateur d'eau de pluie. Le filtre va également empêcher que de la vase se forme. L'eau est ensuite stockée dans le récupérateur d'eaux pluviales. Elle est ensuite distribuée soit par un robinet pour les modèles hors sol soit par une pompe, pour les cuves enterrées, qui s'enclenche dès qu'un robinet est ouvert ou qu'un appareil raccordé est utilisé. Pour

qu'un récupérateur d'eau de pluie fonctionne correctement, il est important de bien choisir son emplacement et de bien l'installer.

Infos à savoir : un clapet anti-retour est également obligatoire au niveau du trop-plein.

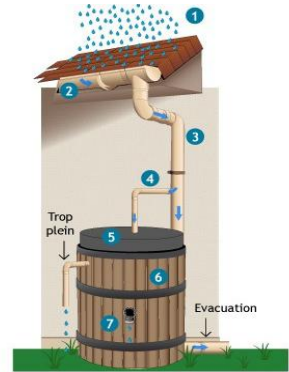
Pour profiter de façon optimale de l'eau de pluie, procédez à une vidange et à un nettoyage complet du récupérateur au moins une fois par an.

Si votre cuve est équipée d'une pompe, nettoyez la crépine d'aspiration au moins deux fois par an.

Il est également conseillé de vérifier de temps en temps vos gouttières et de les nettoyer pour enlever les mousses et les feuilles provenant du toit.

Dans notre région, pour éviter que le gel ne l'endommage, veillez à vidanger votre récupérateur d'eau de pluie extérieur avant l'hiver.

exemple de deux types de réservoirs



Et pourquoi pas un potager en carrés ?

Il suffit d'un petit coin de jardin pour cultiver quelques légumes. Avec le potager en carrés, vous pouvez vous faire plaisir rapidement et simplement, sans vous lancer dans le grand jardinage !

Un potager en carrés : qu'est-ce que c'est ?

Les grands principes de cette méthode sont extrêmement simples. Il s'agit de jardiner dans des carrés surélevés.



Les principaux avantages (à associer avec la permaculture : voir Caquetoir n°59) :

- besoin de peu d'espace,

- on peut cultiver sur une très petite surface (une terrasse suffit), comme on peut l'étendre à l'envi dans un grand jardin, en multipliant les carrés,
- peu importe que la terre du jardin soit de mauvaise qualité : les cultures sont réalisées dans les carrés, où le sol est amélioré en terreau et terre végétale,
- les besoins en eau sont nettement limités,
- pas besoin d'engrais ni de pesticides : méthode 100% naturelle !
- nul besoin d'éclaircissage, économique en graines (voir ajouter du fumier),
- les principales difficultés du jardinage sont supprimées, plus besoin de se plier en deux),
- on peut commencer en toute saison,
- tout le monde peut pratiquer : les enfants adorent jardiner.

Pourquoi un potager en carrés ?

La motivation première doit être : le plaisir de jardiner et de cultiver quelques légumes soi-même.

Sauf rares exceptions, le jardinier d'aujourd'hui ne cultive plus son potager pour assurer les besoins complets de sa famille. L'époque où l'on ne consommait que les légumes du potager est révolue.

Voyez cette méthode comme un moyen simple de cultiver salades, radis, épinards, petits-pois, tomates... essentiellement de la "verdure", mais également des aromatiques.

l'Astuce



Si vous ne disposez pas d'alcool à brûler ou de vinaigre blanc, sachez que le dentifrice a également un effet sur les tâches d'herbe ! Etalez du dentifrice avec vos doigts sur la tâche dès que possible (n'attendez pas qu'elle sèche), puis procédez au lavage avec votre lessive habituelle.

L'illustratrice

D'origine franco-allemande, ayant fait ses études de part et d'autres de la frontière Rhénane, Lou-Rat-Fisher vit actuellement ici dans notre village.

En effet, son grand-père Pierre Rat, auteur du roman "Ma Sologne" a vécu à Brinon la première partie de sa vie.

Renouant avec ses racines françaises, la jeune femme est donc venue s'installer dans la commune et enseigne périodiquement les arts plastiques au sein d'un collège de la région.

Pluridisciplinaire, elle oeuvre à la fois comme artiste-plasticienne et dessinatrice.

Invitée en résidence artistique en 2017 à Moulins, dans l'Allier mais aussi dans les Alpes françaises, elle n'hésite pas à parcourir le pays pour exposer et nouer de nouvelles passerelles de coopération. C'est ainsi que des projets en lien avec les arts du spectacle (théâtre mais aussi groupe de musique) sont actuellement en maturation.

Elle intervient également comme photographe, illustratrice et webmaster du groupe local Bushmen Reggae Cie.

Vous pouvez suivre son actualité sur son site internet :

www.lou-rat-fischer.jimbo.com

facebook : Lou Rat Fischer



LA MONTAGNE JEUDI 3 MAI 2018

CÉLESTIN ... ne fait qu'un avec le dragon de l'artiste Lou Rat-Fischer



Le temps d'une visite de la nouvelle exposition « Dragon » au musée des Arts d'Afrique et d'Asie, Célestin est tombé nez à museau avec une créature légendaire. Il a néanmoins vite compris qu'il s'agissait en réalité d'une œuvre de l'artiste Lou Rat-Fischer. Une représentation imposante de dragon aux écailles composées de dessins

de l'artiste... et de coupures de journaux de « La Montagne Vichy » ! Après enquête, il s'avère que l'artiste a délibérément choisi des articles évoquant le monstre de l'Allier, célèbre canular Vichyssois des années trente. Au-delà du clin d'œil, Célestin espère lui aussi, comme le monstre, entrer dans la légende...



Les Associations

Cérémonie de la Saint Blaise

Comme le veut la tradition c'est le premier dimanche de février, que les agriculteurs de Brinon et tous ceux qui travaillent la terre ont fêté Saint-Blaise.

De nombreux fidèles se sont déplacés pour assister à la messe, célébrée pour la première fois par le père Carpentier.

Les trompes de chasse de Méry es Bois, ont accompagné la cérémonie religieuse et donné une petite aubade à l'extérieur, sous le caquetoir en raison du temps pluvieux.

Les bâtonniers 2017, Marie-Claire et Patrick Fricheteau ont passé, pendant la messe, le bâton à Dominique et Patrick Simon qui seront les nouveaux bâtonniers 2018.

Les festivités religieuses étant terminées, plus de quatre vingts convives se sont retrouvés à la salle Jean Boinvilliers pour un repas festif, préparé par la sarl Merlin.

Merci à tous ceux qui se sont déplacés, pour accompagner le monde agricole, tout au long de cette journée.



Karine ledoux-Lavisse : Miss PAM

Karine est originaire de la région de Quincy. En 1999s elle s'installe à Brinon pour travailler à la Solognote de Monsieur et Madame Girard, comme serveuse.

Elle est passionnée de loisirs créatifs depuis son plus jeune âge, et profite de son congé parental en 2010 pour s'y consacrer pleinement.

Après s'être adonnée longtemps au point de croix, elle s'oriente petit à petit vers la pâte à sel.

C'est en faisant beaucoup de recherches sur les recettes et techniques, que Karine découvre la porcelaine froide.

La porcelaine froide dite PAM (Pâte A Mais ou Porcelaine A Modeler) n'a rien de commun avec la vraie porcelaine.

C'est une pâte composée de colle, de farine de maïs, d'huile de colza, de vinaigre blanc et de peinture à l'huile pour la coloration. La texture obtenue est semblable à celle de la pâte à modeler, très douce et agréable à travailler, qui devient très résistante en séchant à l'air. On la compare souvent de façon erronée à la pâte FIMO, mais ce sont deux matières très différentes, la seconde étant une pâte de polymère, plus dure qui cuit au four.

Le façonnage des objets en PAM est très minutieux car la pâte est exigeante. Il faut déjà investir dans de bons outils, puis être suffisamment rapide et précis, en travaillant de petites quantités : elle sèche vite en surface, donc il y a risque de « craquelures ». Chaque partie de l'objet imaginé est

modelée indépendamment. Après un temps de séchage complet (il faut compter une quinzaine de jours) les différents éléments peuvent être assemblés puis vernis. « Je fais de multiples objets de décoration : tirelires, boîtes à bijoux, boîtes à dents, plaques de porte, décorations de Noël, mais aussi des bijoux et des porte-clés ».

La météo est aussi très importante : il est quasiment impossible de « Pamer » l'été. En effet, par température extérieure trop élevée, la pâte est trop collante.

Cela peut paraître compliqué, mais la porcelaine froide est vraiment accessible à tous, petits et grands. D'ailleurs Karine avait animé un atelier avec les enfants pendant les Temps d'Activités Péri-scolaires, ce qui fut très apprécié.



Karine est constamment en quête de nouvelles techniques et nouveautés, elle est autodidacte et regarde beaucoup de

tutoriels sur internet.

« J'aime également travailler le papier et après le Scrapbooking (l'art de mettre en scène une photo), je me suis dirigée vers le Papercraft, dont le point commun est l'utilisation de différents papiers, unis ou colorés, plus ou moins cartonnés. »



A l'aide d'un patron, le papier est plié et collé pour obtenir un sujet en 3D. Une déco très tendance.

Karine expose toutes ses créations sur plusieurs marchés de Noël et de Printemps ou dans des salons locaux.

Elle a plusieurs projets en tête : exposer dans plus de salons de l'artisanat et plus loin, pour se faire connaître par un plus large public et à l'avenir animer. Son expérience auprès des enfants durant les Temps d'Activités Péri-scolaires avait été très enrichissante.

Même s'il est difficile de concilier son travail, sa famille et ses activités créatives, Karine a tout de même trouvé cet équilibre pour s'adonner à sa passion.

Pour découvrir toute l'actualité de Karine, lui passer commande sur des thèmes bien précis, rendez-vous sur sa page Facebook : [Kpam touch'](#)

L'harmonie Chorale : la veillée Solognote

"Nous en parlions depuis plusieurs années. Notre projet de veillée solognote va enfin voir le jour.

Nous vous donnons donc rendez-vous le samedi 15 septembre, en fin d'après-midi, sous le préau de l'école des garçons (l'école primaire).

Nous vous proposerons un spectacle drôle, entièrement concocté par plusieurs membres de l'harmonie-chorale, avec de vieilles chansons solognotes et des histoires de notre belle région : Nous racontons les mésaventures de la « ch'tite » Jeannette qui apprend à sa mère, Ernestine, que suite à une rencontre coquine dans un champ à crépiaux, elle attend un bébé.

Tout le déroulé de notre « histoire », va ainsi nous amener à la préparation des « épousailles ».

Bonne humeur, vieux textes solognots, chansonnettes comiques, monologues, tout en patois, nous nous sommes beaucoup amusés à écrire cette veillée solognote.

Nous vous invitons à venir partager notre plaisir en nous rejoignant, si possible en vieux costumes, avec les « biauxdes et les sablots » et « anvec vout' béroutette », si vous redoutez la circulation.

Retrouvons nous le samedi 15 septembre prochain, à partir de 18 heures, Ecole des Garçons

Pour rester dans nos coutumes, nous vous proposerons un ch'tit apéro avant le spectacle, et pour terminer notre veillée, une bonne beurrée, en espérant qu'il n'y aura pas trop de « caquésiaux » en bordure d'étang.

Les textes nous ont été confiés principalement par Jean Souchet, et Claude Fortat, ancien maire de Clémont. Nous les remercions vivement. Nous avons également retrouvé quelques textes de notre ami Jean Mangematin, qui se réjouissait tant de participer à notre petite fête.

Si vous avez quelques costumes nous sommes preneurs. Merci alors de contacter Chantal Chollet, Jean-Marie Bourdon, Jean-Jacques Varanne ou Roger Rousseau.

Arnestine, Ugène, Anicet, Solstène, Natole et Gus, tous « ben arreüllés » vous attendent, nombreux, pour une franche rigolade."

Club des Aînés

Notre club a fêté ses 41 ans d'existence.

Créé en mai 1977 sous le nom d'Amicale du 3^{ème} âge de Brinon sur Sauldre par Madame Menendes, il prend le nom de « Rencontre » sous la présidence de Monsieur Caillot, avec le nombre record de 240 adhérents, l'un des plus importants du Cher.

De 1990 à 2015 se sont succédés à la Présidence Mesdames Martineau, Gorget et Jullien.

Depuis 2015 nous nous maintenons avec une soixantaine de membres et nous

serions heureux d'accueillir de nouveaux retraités, car malgré leur âge, les anciens savent s'amuser.

Le Club se réunit tous les mercredis, de 14h à 18h, salle du Mille Clubs, autour d'un goûter et différents jeux de société.

Cette année encore, le Club a proposé une journée festive en partenariat avec le Club des aînés de Clémont, autour d'un cochon grillé.

A cette occasion ont été célébrées les noces de papier de nos jeunes mariés Monsieur Daniel Caillot et Madame Jeannine Mauger.

Composition du Bureau :

- Présidente : Ibéria Deshorties
- Vice Président : Claude Perez
- Secrétaire : Roselyne Richard
- Trésorière : Chantal Dupin
- Trésorière Adjointe : Marie Riguelle



Le Club, ses différents bureaux, depuis 41 ans ...



Articles : Journal de Gien et La Nouvelle République



Infos

Ça pique !

Les hôtes de nos bois ne sont pas toujours nos amis, alors méfiance.

Lors de vos balades en forêt pensez à vous prémunir contre ces insectes : puces, tiques, moustiques, taons, aoûtats... qui peuvent être responsables de maladies invalidantes : fièvre, troubles digestifs, maladie de Lyme. Il existe des répulsifs efficaces pour se protéger contre ces désagréments et profiter pleinement de vos promenades au grand air : demandez conseil à votre pharmacien.

Pensez également à bien vous chausser

(chaussures montantes) pour vous protéger des vipères.

Tout ce monde paraît bien inhospitalier mais il est dans son milieu naturel, à nous d'être attentif et de prévenir plutôt que de guérir.

La forêt nous offre également un choix varié de champignons, là aussi, il faut se méfier: cèpes, chanterelles, morilles, mousserons, russules, coulemelles peuvent remplir vos paniers mais attention aux amanites dangereuses, parfois mortelles. Si vous avez un doute, demandez conseil, il serait

dommage qu'un bon repas se transforme en drame.



dépliant disponible en Mairie

L'association des parents d'élèves



les Ch'tiots Solognots"

"Cette année fût l'année de mise en place de notre association. Peu à peu, nous faisons l'expérience des différentes manifestations organisées et essayons d'en tirer les leçons pour l'avenir. Selon nous, si Halloween fût un succès, «l'après-midi jeux» à la salle des fêtes de Clémont fût agréable mais attira peu de monde, peut-être les vacances, le soleil, le manque d'intérêt ou de publicité en dehors des cahiers des enfants...

Beaucoup de parents d'élèves ont répondu présents au carnaval à Brinon. Des ateliers de fabrication d'instruments de musique avaient été proposés aux enfants à la bibliothèque peu avant. Les passants et habitants ont également pu profiter de l'animation. Nous avons eu de nombreux retours enthousiastes de ce moment.



Par ailleurs, chaque classe de nos écoles a participé à un concours qui nous a permis de choisir notre logo très coloré. Une assemblée générale aura lieu en toute fin d'année scolaire afin de faire un premier bilan et également de constituer un nouveau bureau pour la rentrée prochaine, car 2 d'entre nous quittent, Présidente et secrétaire, le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Nous vous rappelons que toute personne souhaitant aider ponctuellement ou plus régulièrement ou apporter de nouvelles idées est la bienvenue.

Montant de l'adhésion annuelle : 6 euros (lorsque 1 enfant scolarisé au RPI) ou 10 euros (lorsque 2 enfants et plus, scolarisés au RPI)."

Pour tous renseignements :

Présidente : Virginie DEMOULE

Secrétaire et Secrétaire Adjointe : Audrey DENIZE et Sandra LE BRETON

Trésorière et trésorier adjoint : Marlène DETREZ et Thomas MOREL

Courriel : chtiotsassoparents@gmail.com

L'école de musique

Marc VICAIRE est professeur de musique à Brinon depuis plus de 20 ans. Il enseigne le piano, les percussions et les instruments à vent : la bombarde, la flûte, le saxophone, la trompette ... mais son instrument de prédilection est la clarinette.

Il est aussi professeur dans d'autres écoles, notamment à Paris dont il est originaire et parcourt la France pour donner des récitals, avec toujours le même plaisir.

Marc n'aime pas se mettre en avant, la notoriété ne l'intéresse pas.

Un élève a écrit ce texte, qui reflète parfaitement le ressenti de tous :

« Ce que l'on peut apprécier chez ce professeur, c'est son professionnalisme, ainsi que son plaisir à enseigner la musique.

Petits et grands viennent au cours de musique pour passer un bon moment de détente et de joie, parce que Marc est très sympathique, tout en étant exigeant et précis.

Les élèves ont envie d'apprendre car cela se fait dans la bonne humeur.

La musique est un plus dans la vie, c'est une discipline qui demande de l'exigence et du travail, mais aussi beaucoup de bonheur et de joie dans le fait de jouer pour soi-même, pour les autres et avec d'autres musiciens.

La musique est une discipline qui apporte énormément pour les enfants : cela demande une certaine rigueur, dans la décontraction.

C'est un grand plaisir d'aller aux cours de Marc.

La musique aide à prendre confiance en soi et à se sentir bien, enfants comme adultes. »



Marc Vicaire et ses élèves font découvrir la musique dans les écoles

Ce qui est sûr, c'est que quel que soit l'évènement, audition avec ses élèves débutants ou concerts avec les plus aguerris, Marc y met beaucoup de cœur et d'investissement.

Les Associations

Le Comité d'entraide



"Vendredi 18 mai, une soirée bilan a réuni les adhérents, sous le signe de la solidarité!

Le bilan de la kermesse m'a permis en tant que Présidente du Comité d'entraide de rappeler le but de celle-ci et l'élan de solidarité qui s'est une nouvelle fois créé autour de cet événement.

En effet, les bonnes conditions d'organisation et surtout la formidable mobilisation des Brinnonnais, avec plus de trente structures fidèles à ce rendez-vous nous ont permis de générer 2240 euros. Viennent s'ajouter, les autres manifestations telles que le concours de belote, notre participation à la brocante, la vente de vêtements.

Les 4500 euros de bénéfices pour cette

année, nous ont donné la possibilité d'offrir 100 colis individuels, 30 colis couples, 15 colis Maison de retraite et servir 70 repas.

Je remercie les élus, les employés communaux, les présidents de sociétés, les associations, et les bénévoles du comité d'entraide qui œuvrent pour toutes nos manifestations.

Cette soirée était également l'occasion de rappeler que l'esprit de solidarité a soufflé grâce au lâcher de ballons.

Celui d'Elodie Pasquier Salvaterra (famille Ragu Jeannine) a été retrouvé en Suisse dans le Pays Vaudois (beau message d'amitié).

Rendez-vous est pris le dimanche 5 août, la

prochaine kermesse avec ses stands pour petits et grands : pêche à la ligne, chamboule tout, jeu de massacre, tir à la carabine et divers jeux d'adresse et de loterie, lâcher de ballons, démonstration de chiens dressés (exercices d'éducation de chiens de rapport : retriever), balade en calèche.

Un buffet dansant animé par Jean-François Carcagno est proposé, pensez à réserver. Une date à cocher d'ores et déjà dans votre agenda.

Encore un grand merci à mon équipe du Comité qui me dorlote."

France Mangematin,
Présidente du Comité
(06.87.08.07.94)

Le Comité des fêtes

Evènements de ce premier semestre

L'Assemblée générale du Comité des Fêtes du 23 mars a élu son nouveau bureau ; Claire Noisette a rejoint l'équipe en place en tant que trésorière adjointe.



Les manifestations :

- le 11 mars : environ 250 personnes ont tenté leur chance au loto, beaucoup de lots étaient mis en jeu,



- le 8 avril : le vide poussettes, avec des exposants venus en nombre,



- le 1^{er} avril : le traditionnel cache cache à l'oeuf, sous la houlette de Chantal Dubé, Présidente du Comité des Fêtes,



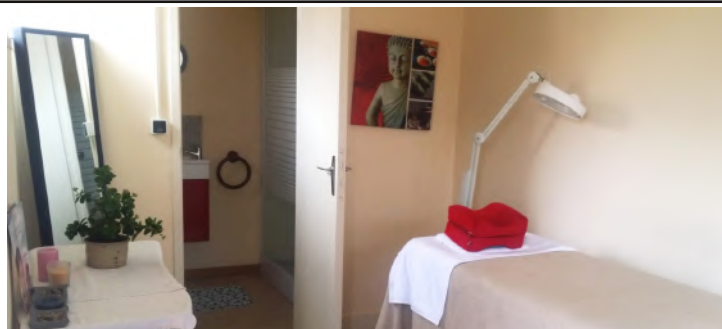
- le 10 juin : le vide grenier



- le 23 juin : les feux de Saint Jean et son bal.

Les Professionnels....

Le SPA Solognot



Lucie Humeau, jeune femme dynamique, a créé son salon d'esthétique en 2010 à Isdes.

Native de Maine & Loire, c'est par amour qu'elle est venue s'installer dans notre Sologne, et y fonder sa petite famille ; elle est aujourd'hui l'heureuse maman de deux petits garçons.

Avant d'être son propre patron, Lucie a acquis une solide expérience. Tout d'abord

pendant 11 ans, à La Baule, dans un institut de thalassothérapie, hydrothérapie et modelage, puis pendant 3 ans aux Balnéades à Ardon.

Depuis juin 2017, Lucie assure une permanence sur rendez-vous à l'hôtel La Solognote à Brinon. Les hôteliers ont mis à sa disposition gracieusement une salle, totalement indépendante de l'établissement dont l'entrée se situe Rue Sableuse. Elle y propose des modelages, des soins

esthétiques, des soins par enveloppement, les épilations, de la presso-thérapie, etc...

Pour plus de renseignements :

luciehumeau@yahoo.fr
06 45 15 36 62

Un dépliant tarifaire est disponible à l'Agence Postale et au restaurant La Solognote.

Un nouvel apiculteur

Mickaël Degardin a créé depuis peu "La Ruche de l'Ours".



puisque Mickaël est issu du milieu agricole, et a obtenu un Bac Professionnel Agricole, option responsable d'exploitation agricole.

Il a reçu également une formation apicole dans les Vosges. C'est devenu une passion.

Pour le moment l'entreprise vient en complément de l'activité principale de Mickaël, mais il compte bien la développer :

« je propose du miel de Sologne toutes fleurs dans un premier temps, par la suite j'envisage la fabrication et la vente de bougies, et des bonbons au miel ».

D'autres projets viendront étoffer l'activité,

toujours autour du produit de la ruche.



La Ruche de l'ours possède un compte Facebook, régulièrement alimenté en actualités, recettes... N'hésitez pas à aller le consulter.

Et ce n'est pas tout à fait au hasard,

Mieux connaître notre curé

Le Père Jean-Christophe Carpentier est né à Saint Maur des Fossés dans le Val de Marne en 1966. Il a un frère de 2 ans plus jeune que lui.

En 1971 ses parents, infirmiers en psychiatrie, vont s'installer à Dun sur Auron, en Berry. C'est là qu'il fait toute sa scolarité. Ensuite, il intègre une école hôtelière à Tours pour obtenir un CAP puis un BEP, et travaille jusqu'à l'âge de 22 ans.

En 1989, il rentre au séminaire de Vienne puis Orléans pendant 8 ans. En 1996 il est ordonné prêtre à Bourges par Monseigneur Plateau.

Après le quartier du Sacré Cœur à Bourges, 5 ans à Henrichemont, 8 ans à Valençay et

6 ans à Avord Baugy, le père Carpentier est installé le dimanche 18 septembre 2016 en l'Eglise Saint Martin d'Aubigny sur Nère, par Monseigneur Armand Maillard, Archevêque de Bourges.

Il s'occupe de 3 paroisses...21 clochers :

- Aubigny 7 clochers
- Notre Dame de la Sauldre 4 clochers (Brinon, Clémont, Argent, Blancafort)
- Vailly sur Sauldre 10 clochers

«16.000 brebis pour un seul pasteur au service de Dieu qui aura aussi besoin d'aide et de prières. Le prêtre est un don pour les communautés. Dans une Eglise en crise de vocations, nous ne pouvons négliger l'appel aux ministères et cela est l'affaire de tous

les baptisés.»

Paroles du Père Jean-Christophe Carpentier.



Du côté de la municipalité

Des herbes en ville



Toujours engagés dans le programme "zéro phyto" nous continuons nos efforts avec l'engazonnement du carré des soldats au cimetière, mais notre politique écologique ne peut se faire sans votre aide et votre compréhension.

Pour cela pensez à :

- balayer régulièrement vos trottoirs pour éviter la germination,
- planter des fleurs vivaces le long des murs et clôtures,
- désherber régulièrement,
- pailler.

Nous devons nous habituer à regarder la nature et notre environnement sous un

autre angle, retour à une nature plus sauvage, moins disciplinée mais respectueuse des écosystèmes garants de notre santé et de notre planète.

Si nous voulons valoriser notre label "village fleuri" nous devons être attentifs à tous ces critères. La sélection est sévère et ne s'arrête pas au fleurissement. Tout un ensemble de règles rentre en ligne de compte : cohérence des espèces, mise en valeur des espaces publics, économie des ressources naturelles, étalement des floraisons, moyens financiers et humains mis en oeuvre, respect de l'environnement naturel, équilibre des espaces boisés et

lieux de convivialité.

Tout doit concourir pour créer un espace accueillant tout en respectant les particularités de la région. Lors de la visite du jury tous ces éléments sont pris en compte et nous devons avoir une parfaite connaissance du milieu. Les habitants doivent se sentir intégrés dans cette démarche et participer à cette valorisation par des informations constantes : concours des maisons fleuries, informations locales, réunion publique....

Merci à tous pour cet investissement.

Les déchets : comment bien les trier ?



Le geste de tri des déchets se répand dans les ménages. Malheureusement, les consignes de tri sont rarement bien connues. Les erreurs de tri sont donc multiples, d'autant plus que les consignes sont rarement uniformisées.

Une harmonisation des consignes de tri d'ici 2022.

Actuellement, les consignes de tri varient entre les communes. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit leur harmonisation sur l'ensemble du territoire «avant 2022». C'est-à-dire que tous les emballages en plastique, y compris les yaourts, les gobelets, les barquettes, les sacs et autres films souples iront dans la poubelle de tri en vue de leur recyclage prioritaire. 15 millions de Français sont déjà couverts par cette extension des consignes de tri des emballages. Pour les autres, seuls les flacons et les bouteilles en plastique sont acceptées.

De même, la couleur des bacs de tri devrait être harmonisée d'ici 2025 (actuellement les bacs peuvent être marron, vert ou jaune).

Augmenter le tri, diminuer l'incinération.

Le tri des déchets est sensiblement entré dans les mœurs françaises, mais des progrès sont encore à faire, on estime qu'entre 100 et 150 kg par habitant par an pourraient faire l'objet de gestes de prévention tels que le compostage domestique, la baisse du gaspillage alimentaire, l'amélioration du recyclage des papiers, cartons, plastiques, métaux et verre. On relève notamment dans ce gisement 7kg de produits alimentaires non consommés, encore emballés.

Le recyclage des déchets permet de retirer certains éléments indésirables à l'incinération. Il s'agit des substances inflammables comme les métaux ou le verre, les déchets dangereux et certains plastiques susceptibles de générer des polluants atmosphériques. Il s'agit aussi des composés organiques humides qui diminuent le rendement énergétique de l'incinération.

Quelques erreurs de tri des déchets répandues.

Il est souvent écrit dans les consignes de tri qu'il ne faut pas mettre les déchets recyclables dans des sacs poubelles. Pourtant, beaucoup de personnes ne respectent pas encore cette consigne. Ces sacs ne seront pas ouverts et donc non triés. En fin de tri, toutes les erreurs de tri sont récoltées et envoyées vers un incinérateur ou un centre de stockage. Il existe des inconvénients économiques et

environnementaux aux erreurs de tri. En effet, celles-ci viennent augmenter le coût de collecte et rend plus compliquée l'obtention de subventions. Un déchet non recyclable mis dans une poubelle de collecte sélective est transporté inutilement du centre de tri au lieu d'élimination.

Quelques règles simples sont à retenir pour éviter les erreurs de tri des déchets chez vous et en dehors au niveau national. En premier lieu, il faut savoir que pour encore 3/4 des Français, tout plastique souple doit être jeté dans la poubelle d'ordures ménagères. Ainsi, les sachets de pain de mie, de gruyère, de pâtes, les barquettes, etc. sont à jeter dans les ordures ménagères. En revanche, les bouteilles d'eau, de lait ou de jus sont à recycler. Les bouteilles de savon et de shampoing également. Précisons aussi que les verres de table, la vaisselle en verre et les miroirs ont une composition chimique différente du verre d'emballage. Pour cela, ils ne doivent pas être déposés dans les bacs de collecte sélective mais en déchèterie. Seuls les emballages en verre tels que les bouteilles, flacons de parfum, pots et bocaux doivent l'être.

Poubelles pour le tri sélectif, poubelle ménagère, bac à compost, équipez-vous ! Cela vous facilitera la tâche. Pour le reste, la déchèterie près de chez vous accueillera avec joie le verre non recyclable, les métaux, les déchets dangereux et le bois.

Les Associations

Le Stade Brinnonnais

Le stade Brinnonnais c'est 81 ans d'histoire (1937). Malgré les difficultés à trouver des joueurs et des bénévoles, le club compte actuellement 8 dirigeants, 23 joueurs et un arbitre. Son équipe sénior évolue en 4^{ème} division départementale et termine cette saison 5^{ème} du championnat.

Les entraînements se déroulent tous les mercredis et vendredis de 19 h à 20h30 au stade des Pointards.

Les matchs se jouent soit à domicile, soit sur les terrains du Cher, les dimanches à 15 h.



Membres du bureau :

Président : Michel MATEOS
Vice-présidents : Daniel MILLET
Jean-Michel VIOT
Secrétaire : Sylvain BARBAUX
Trésorier : Daniel MILLET
Dirigeants : Raymond BAYVET
Yorick GAUTHIER
Mickaël LOUREIRO
Arbitre : Daniel DELPON
Entraîneur : Ludovic DESSIAUME

Pour toutes informations :

Contact : 06.32.33.22.51
courriel : st.brinonsursauldre.foot@wanadoo.fr



"Vous voulez vous investir, nous apporter vos idées, votre dynamisme, venez nous rejoindre, nous avons besoin de vous."

Les amis des chemins de Sologne



"L'Assemblée Générale de l'association a réuni environ 250 personnes à la salle Jean Boinvilliers le 25 mars 2018, venues écouter le Président Raymond Louis qui a longuement parlé du phénomène de l'engrillagement en Sologne.

Le nombre d'adhérents a été multiplié par 2 depuis le début de l'année, pour soutenir les diverses actions des Amis des Chemins de Sologne: Rencontre avec des Sénateurs, des Députés, des Présidents de Département, des Conseillers Régionaux de Grande Sologne mais aussi François Bonneau, Président de la Région Centre. Nous attendons également une audience avec Nicolas Hulot."

Nicolas Vanier, l'Ambassadeur de l'association, qui n'avait pu se libérer pour cette réunion, s'en est excusé et a enregistré le lendemain, dès son retour de Norvège, une vidéo d'encouragements

postée sur la page Facebook, Twitter ainsi que sur le site de l'association.

Le film de Nicolas Vanier « l'Ecole Buissonnière » avait sensibilisé plus de deux millions de spectateurs au phénomène de l'engrillagement des très vastes territoires naturels et cynégétiques de la Sologne.

L'association a été demandée pour de nombreux problèmes sur des chemins ruraux comme ceux rencontrés à Cerdon, Gien, Clémont, Presly, Argent/Sauldre, Yvoy-le-Marron, Vannes/Cosson, Savigny-en-Sancerre (voir le compte-rendu de l'assemblée générale).

Elle a balisé de nombreux circuits pour le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne ainsi que pour l'Office du Tourisme Sauldre et Sologne.

Est également organisée la traditionnelle

randonnée équestre de Brinon, fin juillet, sur un parcours de 22 km, ainsi que sa randonnée équestre de Presly le 02 septembre.

Informations pratiques :



« Valère » Route d'Isdes
18410 BRINON SUR SAULDRE

02.48.58.52.40 ou 06.82.83.88.85

lesamisdescheminsdesologne@sfr.fr
<http://www.lesamisdescheminsdesologne.com>

Adhésions : 12€/personne et par an
Vente textiles : tee-shirts et débardeurs (10€)
gilets brodés ss manches (27€) casquettes (5€)

Les Professionnels...

La Solognote dans "Bienvenue à l'Hôtel"

L'hôtel restaurant La Solognote a participé au tournage de l'émission de télé-réalité diffusé sur TF1 « Bienvenue à l'hôtel » la dernière semaine de juin 2017 et première semaine de juillet 2017, la finale a été tournée le 21 septembre à Paris.

La diffusion du 4 juin 2018 au 8 juin 2018, soit un an après, se solde par une victoire de nos Brinonnais.

Une très belle expérience que Marie-Christine a vécu comme une grande scène de théâtre (elle fait partie de l'association de théâtre les Bouffonneries depuis 10 ans) et David moins à l'aise avait hâte de voir la fin du tournage et de retrouver sa cuisine.

L'équipe de tournage Coyote Productions était très sympathique aux dires de nos restaurateurs, qui ont passé de bons moments de rigolade.

« Nous n'avions pas le droit de communiquer avec les autres binômes, car après chaque tournage, nous étions interviewés pendant environ 30 à 45 minutes (pour n'être diffusé que quelques secondes à l'écran ce qui est frustrant), puis nous devons retourner dans notre chambre où nous devons attendre la suite du tournage.

Nous avons découvert le montage de l'émission lors de la diffusion du jeu, une surprise pour nous de voir comment la production décide de vous faire rentrer dans un personnage, très souvent vous retrouvez



les gentils, les compétiteurs, les extravagants et les effacés.

Nous avons des impératifs de temps : par exemple lors du tournage dans les Vosges, pour le dîner, nous n'avions en tout et pour tout qu'une heure pour manger, dont 7 minutes chrono pour manger la choucroute, je vous laisse imaginer la vitesse pour avaler ce plat, qui était fort bon d'ailleurs !

La première semaine, nous sommes allés à Saint Etienne chez Thierry et Pauline, puis chez nous.

Nous en profitons pour remercier Tom et ses chèvres d'avoir joué le jeu.

La deuxième semaine, départ pour les Vosges chez Florence et Olivier (nous pouvons l'avouer nos préférés), pour les marcheurs, randonneurs, c'est un lieu de départ des sentiers, avec une vue

imprenable, les repas servis sont plutôt traditionnels ; des gens authentiques et sympathiques. Puis nous avons fini chez Christophe et Olivier à Montpellier.

Nous avons voulu mettre à l'honneur notre beau village, nos produits du terroir et notre établissement, mission plus qu'accomplie avec de très belles images et une victoire à la clé.»

David avait proposé comme menu :

- Chèvre chaud rôti à l'alcool de pêche et sa petite salade fraîcheur (chèvre de chez De Pomyers Sainte Montaine)
- Truite farcie de semoule et légumes nouveaux, beurre rouge (Truite Ollivier Saint Aignan le Jaillard)
- Tarte Tatin revisitée par David

Les Associations

Aéro-club

"Lors de notre interclubs du 2 juin dernier, y participaient les clubs de Neuvy sur Loire, de Châtillon-Briare, de Lamotte-Beuvron et bien sûr le club de Brinon.

Il y avait environ une trentaine d'avions toutes tailles confondues, allant du planeur à toutes sortes d'avions.

Les avions les plus gros étaient pour l'un, un "wilga" de 2,80m motorisé par un moteur de 60cc et pour l'autre, un Biplan également motorisé par un 60cc.

La journée a été bonne et ensoleillée, dommage que le public ne soit pas au rendez-vous.

Nous invitons toutes les personnes intéressées par l'aéromodélisme à se manifester."

Jean-Claude Tavernier
Président de l'Aéroclub des Busards
Tél : 02 48 58 07 37 ou 06 30 66 51 69

AERO-CLUB DES BUSARDS



Brigade Numérique

Un nouveau service à votre disposition : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Il permet d'établir :

- une pré-plainte en ligne
- un signalement colis suspect
- un signalement de radicalisation
- le solde points du permis de conduire

Tout un panel de services en ligne sont mis à la disposition du public, n'hésitez pas à vous connecter en cas de problème ou d'événement suspect survenu dans votre voisinage.

Une réunion publique est prévue pour sensibiliser les habitants et faire bon usage de ce service numérique.



Les Sapeurs Pompiers

Les sapeurs-pompiers engagés pour la protection des citoyens.

Nous avons la chance d'avoir le centre de secours Sologne 18 sur notre commune.

La proximité des sapeurs-pompiers assure des interventions plus rapides. Ils interviennent et prennent en charge la santé des victimes, mais pas uniquement...

Des volontaires soumis à des obligations.

Dans le cadre des interventions, les sapeurs-pompiers volontaires ou non représentent le service public et sont soumis au secret professionnel : ils n'ont pas le droit de divulguer les informations dont ils sont les dépositaires.

Si vous êtes victimes d'un malaise cardiaque à votre domicile, les sapeurs-pompiers qui interviennent connaîtront votre identité, votre date de naissance, vos antécédents médicaux et toutes les autres

informations pertinentes pour votre prise en charge médicale.

Toutes ces informations seront transmises aux professionnels de santé à qui vous serez confiés pour la suite des soins et à personne d'autre.

Ainsi, les sapeurs-pompiers sont garants d'une double protection à l'égard des victimes prises en charge.

Appel au volontariat.

Vous avez 18 ans, vous êtes détenteur du permis de conduire, vous aimez être au contact des gens, vous avez l'esprit d'initiative, vous voulez être utile et vous mettre au service de la population, n'hésitez pas à rejoindre les sapeurs pompiers volontaires.

Vous bénéficierez d'une formation qui vous sera utile tout au long de votre quotidien.

Une convention de partenariat a été signée entre le SDIS et les entrepreneurs qui

s'engagent dans cette démarche citoyenne.

Si vous êtes intéressés, contactez le SDIS

au 02.48.23.47.12
ou
volontariat@sdis18.fr



(Sur la photo : partenariat signé avec l'entreprise brinonnaise "Sologne Paysage" en présence du Colonel Marcaillou, du Chef Villotte en charge du développement du volontariat.)

Du côté de la municipalité

Petit rappel citoyen

La liberté de chacun s'arrête quand elle dérange l'entourage.

Des chiens errants, non tenus en laisse dans les espaces publics, des dépôts d'ordures sauvages qui dévisagent l'environnement, des bruits et vrombissements de moteur, le laisser aller dans l'entretien paysager (fossés, haies sauvages, herbes folles...), vitesse excessive d'engins à moteur dans les chemins ruraux et les voies communales, le non respect des horaires de nuisances sonores, tout cela contribue à dégrader l'ambiance, le calme de notre village et l'image que nous voudrions faire valoir : un village propre, accueillant, reposant et solidaire.

Restons à l'écoute des autres.

Horaires à Respecter

Dans le cadre de travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils pouvant porter atteinte à la tranquillité du voisinage, les horaires à respecter sont définis dans l'arrêté préfectoral N° 2011-1-1573.

Du lundi au vendredi	De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Samedi	De 9h30 à 12h et de 15h30 à 19h
Dimanche et jours fériés	De 10h à 12h

Restauration scolaire

Le label Ecocert décerné au restaurant scolaire de Lamotte-Beuvron, nous permet de bénéficier de ces garanties et d'assurer une alimentation saine et variée pour nos bambins.



Ce label Ecocert "en cuisine" correspond à un cahier des charges pour une restauration collective : +bio, +locale, +saine, +durable.

Les avez-vous vu ?

Cette nouvelle année a vu arriver deux jeunes poulettes, dans la volière à côté de l'école de musique, depuis longtemps inoccupée. Elles s'y plaisent et pondent régulièrement.

Elles sont aussi investies dans la lutte anti-gaspi, en se délectant des déchets du restaurant scolaire !



Pavlova glacée aux framboises et amandes

Pour 6 personnes

- 200g de framboises
- 1l de glace vanille
- 180g de sucre glace
- 15cl de crème liquide
- 3 blancs d'œufs
- 1 cs de fécule de maïs
- 1 poignée d'amandes
- 1 goutte d'essence d'amande amère
- 20g de sucre vanillé.



Fouetter les blancs en neige. Quand le volume a doublé, incorporer le sucre, la fécule de maïs et l'essence d'amande amère en fouettant jusqu'à obtenir une neige lisse et brillante.

Déposer des cuillerées à soupe de préparation sur une plaque de cuisson tapissée de papier sulfurisé, et cuire 2h à 120°C. Laisser ensuite les meringues refroidir dans le four éteint.

Placer un plat creux, 30 minutes au congélateur. Le remplir de boules de glace, puis réserver au congélateur.

Fouetter la crème liquide bien froide en chantilly. Incorporer le sucre vanillé.

Ecraser la moitié des framboises.

Concasser les amandes et les faire griller à sec.

Répartir les meringues froides dans le plat. Ajouter les framboises écrasées et entières, les amandes et la chantilly.

Servir aussitôt !

Etat Civil



Carnet Rose

Samuel Joos, le 31/03/2018



Ils ont dit Oui !

Alexandra Schramm et Antoine Berton
le 28/04/2018



Une pensée pour...

Ghislaine Maury-Larivière née Parent de Curzon Bain de la
Coquerie, le 17/01/2018
Pierre Lebreton, le 18/01/2018
Rolande Tortot née Dérouet, le 22/01/2018
Angel Grana Molon, le 13/02/2018
Jean Canu, le 14/02/2018
Dominique Brisse, le 04/03/2018
Jacqueline Estel née Grandcolas, le 12/03/2018

Yvette Pornin née Bedu, le 23/03/2018
Patrice Coudré, le 07/04/2018
Mugette Gressette née Villoingt, le 10/04/2018
Daniel Paquet, le 21/04/2018
Nicolas Jamet, le 24/04/2018
Christian Jamet, le 06/05/2018
Norbert Diot, le 10/05/2018
Fadila Caunille née Azzouz, le 16/05/2018
René Garnero, le 18/05/2018